

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Monsieur Vincent DELMEULLE, rue delcourbe, 3 à 7911 Frasnes-Lez-Anvaing,

en vue d'obtenir le permis d'environnement pour :

la réalisation de forages géothermiques. La sonde géothermique sera reliée à une PAC géothermique afin de produire le chauffage et l'eau chaude sanitaire de l'habitation, rue des combattants, 9 à 7912 Saint-Sauveur, sur la parcelle D165d.

Installation et activités :

I001 sonde géothermique de 65 m P001

I002 sonde géothermique de 65 m P001

I003 pompe à chaleur de 8 kW P001 B001

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale à partir du 3 janvier 2018.

<i>DATE DE L'AFFICHAGE DE LA DEMANDE</i>	<i>DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE</i>	<i>LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE</i>	<i>LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES :</i>
28 décembre 2017	3 janvier 2018	Lieu : Administration communale, Place de l'hôtel de ville, 1 7911 Frasnes-lez-Buissenal <u>Date de clôture</u> : 18 janvier 2018 <u>Heure de clôture</u> : 11 heures	<u>Administration Communale</u> <i>Collège des Bourgmestre et Echevins, Place de l'Hôtel de Ville 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing</i>

L'Administration Communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 8h à 12h, ainsi que le vendredi de 16h00 à 20h, au Service des Travaux, Place de l'hôtel de ville, 1 à Frasnes-lez-Buissenal.

Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès :

× **du demandeur, à savoir : Vincent DELMEULLE**

× **du Fonctionnaire Technique, à savoir :**

*Ministère de la Région Wallonne
Département des Permis et Autorisations
Place du Béguinage, 16
7000 MONS ☎ 065/32.80.11*

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le Directeur Général,

Madame Dominique VALLEZ.



Le Bourgmestre f.f.,

Monsieur Jacques DUPIRE.